



DECISION N° 2017-8

portant délégation de signature du directeur du Centre international d'études pédagogiques

Vu le code de l'éducation nationale, notamment les articles R.314-51 à R. 314-69 ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2006 fixant les modalités du contrôle financier sur le Centre International d'Etudes Pédagogiques ;

Vu l'article 10 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Stéphane Foin pour exercer les fonctions de directeur du Centre international d'études pédagogiques par intérim ;

DECIDE

Article 1er : délégation générale de signature est donnée à Madame Magali VIGNERON, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim tous actes administratifs, budgétaires et financiers.

Article 2 : délégation générale de signature est donnée à Monsieur Jean-Jacques VLODY, directeur du centre local du CIEP à la Réunion, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim tous actes administratifs, budgétaires et financiers concernant le centre local du CIEP à la Réunion.

Sèvres, le 13 novembre 2017

Le directeur du CIEP par intérim,

SIGNÉ

Stéphane FOIN